



Cotonou, le 24 mars 2024

N° 632 MESTFP/DC/SGM/DPAF/DESG/SA

Madame et Messieurs les Directeurs
Départementaux des Enseignements
Secondaire, Technique et de la Formation
Professionnelle
(Attention : Chefs d'établissement)

**Objet : Complément de formation au profit des enseignants
stagiaires de la promotion 2008.**

Dans le cadre de la formation des enseignants ACDPE des promotions 2012, 2014 et 2016 et de tous autres enseignants retardataires du MESTFP, les enseignants ACDPE, stagiaires de la promotion 2008, titulaires des diplômes de biochimie et de biotechnologie, mis à la disposition de l'Ecole Normale Supérieure de Natitingou sont invités impérativement à rejoindre leur site de formation pour suivre le complément de formation exigé par ladite école avant la validation de leur admissibilité.

En conséquence, tout enseignant concerné qui n'aurait pas satisfait à cette obligation de prendre part au complément de formation sera tenu seul responsable des déconvenues qui en découleraient.



Garba AYOUBA
Pour le Ministre et P.O.,
Le Directeur de Cabinet

MESTFP : ATCR